

PRAYERS

Pursuant to Standing Order 43, on motion of Mr. Clark (Yellowhead), seconded by Miss MacDonald, it was resolved,—That this House on behalf of the people of Canada extends its congratulations to President Carter and the government of the United States for the successful conclusion of negotiations for the release of the hostages, and wishes that the Americans be reunited with family and friends in the very near future; and

That this House also extends its congratulations and appreciation to the Algerian Government for the key role it played in the resolution of this difficult international crisis.

Pursuant to Standing Order 43, on motion of Mr. Fisher, seconded by Mr. Bloomfield, it was resolved,—That the government give full and fair consideration to the bids from aerospace companies in the Rexdale, Malton and Brampton Region in order to reinforce full employment and economic strength to this productive industry.

Mr. Pepin, a Member of the Queen's Privy Council, laid upon the Table,—Report of the Mississauga Railway Accident Inquiry, dated December 1980. (The Honourable Mr. Justice Samuel G.M. Grange - Commissioner). (English and French).—Sessional Paper No. 321-4/22.

The House resumed debate on the motion of Mr. MacEachen, seconded by Mr. Pinard,—That Bill C-54, An Act to amend the statute law relating to income tax and to provide other authority for the raising of funds, be now read a second time and referred to a Committee of the Whole.

RULING BY MADAM SPEAKER

MADAM SPEAKER: On Friday last the honourable Member for Calgary Centre (Mr. Andre) raised an important point of order in which he argued that Bill C-54, An Act to amend the statute law relating to income tax and to provide other authority for the raising of funds, differed from the Ways and Means Motions upon which it was based in so far as the Bill provided a borrowing authority in Part I which had not been included in the Ways and Means Motions. A number of honourable Members took part in the debate, and I thank them all for their assistance to the Chair in this matter, and especially for the manner in which they gave it.

No argument was offered to suggest that the taxation provisions of the Bill were not based on the Ways and Means Motions. The arguments related solely to the inclusion of the borrowing authority in the Bill, a provision which was not in the Ways and Means Motions upon which that Bill is based.

Honourable Members also pointed out that prior to 1975 it was our practice to include a borrowing authority in the supply bill, but this practice was discontinued after a ruling by

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Clark (Yellowhead), appuyé par M^{lle} MacDonald, il est résolu,—Que la Chambre félicite au nom du peuple canadien le Président Carter et le gouvernement des États-Unis pour l'heureux aboutissement des négociations relatives à la libération des otages et qu'elle souhaite la réunion très prochaine de ces derniers avec leurs familles et leurs amis; et

Que la Chambre adresse également ses félicitations et ses éloges au gouvernement algérien pour le rôle de premier plan qu'il a joué dans la solution de cette pénible crise internationale.

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Fisher, appuyé par M. Bloomfield, il est résolu,—Que le gouvernement examine à fond et impartialement les offres reçues des compagnies de construction aérospatiale de la région de Rexdale, Malton et Brampton afin de renforcer le plein emploi et la vigueur économique dans cette industrie productive.

M. Pepin, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Rapport d'enquête sur l'accident ferroviaire de Mississauga, en date de décembre 1980, l'hon. juge Samuel G.M. Grange, Commissaire. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 321-4/22.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. Pinard,—Que le Bill C-54, Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et attribuant d'autres pouvoirs de recueillir des fonds, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

DÉCISION DE MADAME LE PRÉSIDENT

MADAME LE PRÉSIDENT: Vendredi dernier, le député de Calgary-Centre (M. Andre) a soulevé un important rappel au Règlement. Il a alors prétendu que le Bill C-54, Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et attribuant d'autres pouvoirs de recueillir des fonds, était différent des motions des voies et moyens sur lesquelles il était fondé, car la première partie du bill prévoit un pouvoir d'emprunt qui n'était pas inclus dans les motions des voies et moyens. Un certain nombre de députés ont participé au débat et je les remercie de l'aide qu'ils ont apportée à la présidence à ce sujet, et surtout de leur façon de procéder.

Personne n'a prétendu que les dispositions du bill relatives à l'impôt n'étaient pas fondées sur les motions des voies et moyens. Le débat a porté uniquement sur l'inclusion du pouvoir d'emprunt dans le projet de loi, ce qui n'était pas prévu dans les motions des voies et moyens sur lesquelles est fondé le projet de loi.

Des députés ont en outre signalé qu'avant 1975, la coutume était d'inclure un pouvoir d'emprunt dans le bill de subsides, mais on a mis fin à cette pratique après une décision rendue